

Saint-Pierre-et-Miquelon

La France revendique une zone économique exclusive de 200 milles au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Canada soutient pour sa part que la France n'est habilitée à revendiquer en droit qu'une mer territoriale de 12 milles autour de Saint-Pierre-et-Miquelon. Depuis plusieurs années, les deux pays tentent de résoudre ce différend en recherchant une solution négociée qui leur serait mutuellement acceptable.

Ces négociations sont complexes, puisqu'elles ont des implications pour la gestion des stocks de poissons qui chevaucheraient l'éventuelle frontière et que l'évaluation que fait chaque partie de la possibilité de trouver des hydrocarbures dans la zone contestée influe sur le tracé qu'elle souhaiterait voir adopter. Afin de maintenir un climat favorable pour ces négociations, les deux parties ont renoncé à toute inspection des bâtiments de pêche l'une et l'autre dans la zone contestée.

Lors de la dernière session de négociations, tenue à Ottawa les 15 et 16 mai derniers, le Canada fit de nouvelles propositions auxquelles la France répondra au cours de la prochaine session, qui se tiendra à Paris les 22 et 23 octobre prochains.